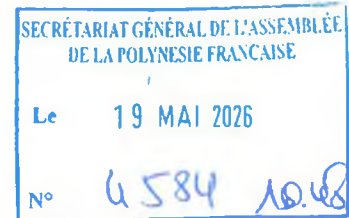




Question ORALE



Mme Maite HAUATA-AH MIN
Représentante à l'assemblée de Polynésie française

N° 14/2026/ GTH/HAM
Taraho'i, le 18/05/2026

Madame Samantha BONET-TIRAO, ministre de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la culture.

Objet : Mise en marché public des dispositifs WEI/PLEI et conséquences pour l'accompagnement des internes des archipels.

Madame la ministre,

Depuis près de vingt ans, les dispositifs WEI (Week-ends éducatifs en internat) et PLEI (Programmes de loisirs éducatifs en internat) constituent bien davantage qu'un simple service d'hébergement pour les élèves internes de notre Pays. Ils représentent un véritable outil de cohésion sociale, d'égalité des chances et d'accompagnement éducatif pour des centaines de jeunes issus des archipels, éloignés de leurs familles et souvent confrontés à des situations de grande vulnérabilité.

Ces dispositifs, construits historiquement en partenariat avec les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, fédérées dans l'Union Polynésienne pour la Jeunesse (l'UPJ), ont permis au fil des années de créer un cadre éducatif sécurisant, humain et adapté aux réalités de notre Fenua. Les résultats avancés par les acteurs eux-mêmes, ainsi que les observations de la Chambre territoriale des comptes, montrent d'ailleurs que les internes bénéficiant de cet accompagnement obtiennent, dans plusieurs filières, des résultats scolaires encourageants et supérieurs à la moyenne.

Les associations engagées dans ces dispositifs ne contestent pas la nécessité d'un cadre transparent et rigoureux dans l'utilisation des fonds publics. Elles ne contestent pas davantage le principe d'une mise en concurrence. En revanche, elles alertent aujourd'hui sur un cahier des charges qu'elles jugent excessivement rigide, construit sans véritable concertation, et largement déconnecté des réalités humaines, éducatives et de terrain.

Ces associations rappellent qu'elles assurent, depuis près de vingt ans :

- un accompagnement éducatif quotidien ;

- une stabilité affective pour les jeunes internes ;
- des activités de prévention du décrochage scolaire ;
- une présence humaine de proximité dans les archipels ;
- une capacité d'adaptation permanente face aux urgences sociales et familiales.

Dans un Fenua marqué par l'éloignement géographique et les inégalités territoriales, cette souplesse humaine, pédagogique et associative constitue précisément la force de ces dispositifs.

Madame la Ministre,

Beaucoup craignent aujourd'hui qu'à force de normalisation administrative, les associations ne deviennent progressivement de simples opérateurs parapublics, juridiquement autonomes mais privés, dans les faits, de leur liberté d'action et de leur autonomie pédagogique.

Or, lorsqu'une association devient l'ombre d'une collectivité et perd son indépendance, elle expose également ses dirigeants associatifs à des responsabilités juridiques, financières et administratives parfois insoupçonnées, qu'il convient précisément d'éviter dans un partenariat sain entre puissance publique et tissu associatif.

Ma question est donc la suivante,

Madame la ministre,

Votre ministère est-il prêt à revoir le cahier des charges actuel des marchés WEI et PLEI afin d'engager une véritable démarche de co-construction avec les associations concernées, et ainsi préserver l'autonomie pédagogique, humaine et associative de ces structures qui œuvrent depuis près de vingt ans au service des jeunes internes de notre Fenua ?

Je vous remercie.

Maite HAUATA AH-MIN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Maite HAUATA AH-MIN', written in a cursive style.